



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 19 février 2015 — N° 60

Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 45.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Polo (Laval-des-Rapides) fait une déclaration afin de souligner la fête de deux résidentes de son comté.

M. LeBel (Rimouski) fait une déclaration afin de saluer l'organisme Accueil et Intégration Bas-Saint-Laurent.

M. Ouimet (Fabre) fait une déclaration afin de souligner le 20^e anniversaire de la Maison des jeunes de Sainte-Dorothée.

M. Martel (Nicolet-Bécancour) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Jean-Paul Charland.

M. Morin (Côte-du-Sud) fait une déclaration afin d'inviter la population au Derby hivernal au parc Saint-Nicolas.

19 février 2015

Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) fait une déclaration concernant la mobilisation syndicale et étudiante pour l'enseignement de qualité à l'UQAM.

M. Rousselle (Vimont) fait une déclaration afin de féliciter les écoles Horizon Jeunesse et l'École d'éducation internationale de Laval, gagnantes du Grand Prix national Essor.

Mme D'Amours (Mirabel) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Pierrot Breton, un bénévole incroyable.

M. Couillard (Roberval) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Aurélien Gill.

M. Turcotte (Saint-Jean) fait une déclaration afin de souligner l'apport de Mme Rina Lasnier à la littérature québécoise.

À 9 h 56, M. Ouimet, premier vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 14.

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Daoust, ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 37 Loi confirmant l'assujettissement des projets de cimenterie et de terminal maritime sur le territoire de la Municipalité de Port-Daniel-Gascons au seul régime d'autorisation de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 70 en annexe)

Pour : **91** Contre : **21** Abstention : **0**

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 37.

M. Bonnardel (Granby) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 396 Loi sur le directeur parlementaire du budget

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 396.

Dépôts de documents

Mme Vallée, ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles dépose :

Le rapport annuel 2012-2013 de l'Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec.
(Dépôt n° 789-20150219)

Puis, elle dépose les rapports annuels 2013-2014 des ordres professionnels suivants :

Chambre des huissiers de justice du Québec
(Dépôt n° 790-20150219)

Chambre des notaires du Québec
(Dépôt n° 791-20150219)

Ordre des comptables professionnels agréés du Québec
(Dépôt n° 792-20150219)

Ordre des conseillers et conseillères d'orientation
du Québec
(Dépôt n° 793-20150219)

Ordre des conseillers en ressources humaines et
en relations industrielles agréés du Québec
(Dépôt n° 794-20150219)

Ordre des dentistes du Québec
(Dépôt n° 795-20150219)

Ordre des pharmaciens du Québec
(Dépôt n° 796-20150219)

Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec
(Dépôt n° 797-20150219)

Ordre des sages-femmes du Québec
(Dépôt n° 798-20150219)

Ordre des techniciens et techniciennes dentaires du Québec
(Dépôt n° 799-20150219)

Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec
(Dépôt n° 800-20150219)

Ordre professionnel des diététistes du Québec
(Dépôt n° 801-20150219)

19 février 2015

Mme David, ministre de la Culture et des Communications, dépose :

Le rapport annuel 2013-2014 du Musée des beaux-arts de Montréal.
(Dépôt n° 802-20150219)

Mme Charbonneau, ministre responsable de la Lutte contre l'intimidation, dépose :

Le rapport de la consultation en ligne sur la lutte contre l'intimidation.
(Dépôt n° 803-20150219)

M. Blanchette, ministre délégué aux Mines, dépose :

Le rapport d'activité 2013-2014 de la Société nationale de l'amiante.
(Dépôt n° 804-20150219)

M. Fournier, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 18 novembre 2014 par Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) concernant la réforme du mode de scrutin au Québec.
(Dépôt n° 805-20150219)

Dépôts de pétitions

Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 536 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le développement du réseau des services de garde éducatifs.
(Dépôt n° 806-20150219)

19 février 2015

Mme Hivon (Joliette) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 932 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'opposition à la fermeture de la buanderie publique Lavérendière dans Lanaudière.

(Dépôt n° 807-20150219)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté le 18 février 2015 sur la motion proposée par Mme Roy (Montarville) aux affaires inscrites par les députés de l'opposition.

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse que les libertés et droits fondamentaux reconnus par la Charte québécoise des droits et libertés de la personne doivent s'exercer dans le respect des valeurs démocratiques, de l'ordre public et du bien-être général des citoyens du Québec;

QU'elle reconnaisse la nécessité de défendre les valeurs que la nation québécoise a choisi de consacrer dans la Charte des droits et libertés de la personne face à l'intégrisme religieux et au radicalisme;

QU'elle presse le gouvernement de déposer un projet de loi interdisant les expressions qui font le déni des valeurs inscrites dans la Charte des droits et libertés de la personne en faisant la promotion de la haine ou en incitant au mépris et à la marginalisation d'une personne ou d'un groupe de personnes sur la base d'un motif de discrimination interdit;

19 février 2015

QU'elle presse le gouvernement de déposer un projet de loi permettant à un tribunal de priver les organisations qui font le déni des valeurs inscrites dans la Charte des droits et libertés de la personne des avantages fiscaux dont elles bénéficient en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et de la Loi sur la taxe de vente du Québec.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 71 en annexe)

Pour : **21** Contre : **91** Abstention : **0**

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Roberge (Chambly), conjointement avec M. Bolduc, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M. Pagé (Labelle) et Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), propose :

QUE l'Assemblée nationale félicite les joueurs, les entraîneurs et tous les membres de l'organisation des Carabins de Montréal pour leur première victoire à la Coupe Vanier, le 29 novembre 2014.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Mme Vallée, ministre de la Justice, présente une motion concernant le respect des libertés et des droits fondamentaux de la personne; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

19 février 2015

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Drainville (Marie-Victorin), conjointement avec M. Deltell (Chauveau) et Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), propose :

QUE l'Assemblée nationale exige du gouvernement qu'il ferme définitivement la porte à la privatisation d'Hydro-Québec.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 72 en annexe)

Pour : **108** Contre : **0** Abstention : **0**

Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), conjointement avec M. LeBel (Rimouski) et M. Martel (Nicolet–Bécancour), présente une motion concernant la pension alimentaire pour les enfants; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement, M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de la santé et des services sociaux, afin d'entreprendre des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 20, Loi édictant la Loi favorisant l'accès aux services de médecine de famille et de médecine spécialisée et modifiant diverses dispositions législatives en matière de procréation assistée.

M. Ouimet, premier vice-président, donne les avis suivants :

- la Commission de la santé et des services sociaux se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de pétitions et de discuter de deux mandats conférés par une loi envisagés par la Commission;
- la Commission de la culture et de l'éducation se réunira en séance de travail afin de discuter de l'opportunité que la Commission se saisisse d'un mandat de reddition de comptes;
- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles se réunira en séance de travail afin d'organiser les travaux de la Commission relativement au mandat d'initiative portant sur l'analyse du phénomène d'accaparement des terres agricoles.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Poëti, ministre des Transports, propose que le principe du projet de loi n° 25, Loi transférant au président de l'Office de la protection du consommateur la responsabilité de la délivrance des licences de commerçant et de recycleur de véhicules routiers, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 25 est adopté.

M. Fournier, leader du gouvernement, propose que le projet de loi n° 25 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des transports et de l'environnement.

La motion est adoptée.

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 18 février 2015, sur la motion de M. Leitão, ministre des Finances, proposant que le principe du projet de loi n° 28, Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, soit maintenant adopté.

À 13 heures, M. Ouimet, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 heures.

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Leitão, ministre des Finances, proposant que le principe du projet de loi n° 28, Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, soit maintenant adopté.

À la fin de son intervention, M. Gaudreault (Jonquière), propose la motion de scission suivante :

QU'en vertu de l'article 241 du Règlement de l'Assemblée nationale, le projet de loi n° 28, Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016 soit scindé en cinq projets de loi : Un premier intitulé : Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016 comprenant : les articles 1 à 65; les articles 69 à 147; les articles 257 à 336; l'article 337 à l'exception du paragraphe 1°, à l'exception, dans le paragraphe 2°, des mots « du paragraphe 1° de l'article 164 et » et « 149 à 166 »; à l'exception, dans le paragraphe 4°, des mots « et du paragraphe 2° de l'article 164 »; les annexes I et II. Un deuxième intitulé :

Loi modifiant la Loi sur les mines comprenant : les articles 66 à 68; l'article 337 à l'exception du paragraphe 1°, à l'exception, dans le paragraphe 2°, des mots « du paragraphe 1° de l'article 164 et » et « 71 à 79, 149 à 166 et 308 à 310 »; en remplaçant, dans le paragraphe 2°, le mot « 34 » par le mot « 66 » et le mot « 69 » par le mot « 68 »; à l'exception des paragraphes 3° à 5°. Un troisième intitulé : Loi sur la contribution exigible pour les services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés comprenant : les articles 148 à 165; l'article 337 à l'exception du paragraphe 1°, à l'exception, dans le paragraphe 2°, des mots « et des articles 34 à 69, 71 à 79 », « et 308 à 310 »; en remplaçant, dans le paragraphe 2°, le mot « 166 » par le mot « 165 », à l'exception du paragraphe 3°; à l'exception, dans le paragraphe 4°, des mots « de l'article 6 et »; à l'exception du paragraphe 5°. Un quatrième intitulé : Loi concernant des mesures relatives à la santé comprenant : les articles 166 à 185; l'article 337 à l'exception, dans le paragraphe 2°, des mots « du paragraphe 1° de l'article 164, « 34 à 69, 71 à 79, 149 à » et « et 308 à 310 »; en remplaçant, dans le paragraphe 2°, les mots « les articles » par les mots « l'article »; à l'exception des paragraphes 3° à 5°. Un cinquième intitulé : Loi sur la nouvelle gouvernance municipale en matière de développement local et régional comprenant : les articles 186 à 256; l'article 337 à l'exception des mots « à l'exception : » et des paragraphes 1° à 5°.

À 17 h 24, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, suspend les travaux quelques instants.

Les travaux reprennent à 17 h 43.

À 18 heures, après avoir entendu quelques remarques de part et d'autre sur la recevabilité de cette motion, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, prend la question en délibéré.

19 février 2015

Débats de fin de séance

À 18 h 02, l'Assemblée tient un débat de fin de séance sur une question adressée par M. Jolin-Barrette (Borduas) à M. Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, portant sur le sujet suivant : « Le projet de loi n° 37 visant à empêcher un BAPE sur le projet de cimenterie à Port-Daniel-Gascons ».

À 18 h 15, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 24 février 2015, à 13 h 45.

Le Président

JACQUES CHAGNON

19 février 2015

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Daoust, ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations :

(Vote n° 70)

POUR - 91

Arcand (PLQ)	D'Amour (PLQ)	LeBel (PQ)	Reid (PLQ)
Auger (PLQ)	Daoust (PLQ)	Leclair (PQ)	Richard (PQ)
Barrette (PLQ)	David (PLQ)	Léger (PQ)	Rotiroti (PLQ)
Bédard (PQ)	(Outremont)	Leitão (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Bergeron (PQ)	de Santis (PLQ)	Lelièvre (PQ)	Roy (PQ)
Bernier (PLQ)	Drainville (PQ)	Lessard (PLQ)	(Bonaventure)
Bérubé (PQ)	Drolet (PLQ)	Lisée (PQ)	Simard (PLQ)
Billette (PLQ)	Dutil (PLQ)	Maltais (PQ)	(Dubuc)
Birnbaum (PLQ)	Fortin (PLQ)	Marceau (PQ)	Simard (PLQ)
Blais (PLQ)	(Pontiac)	Ménard (PLQ)	(Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
(Charlesbourg)	Fortin (PLQ)	Merlini (PLQ)	Sklavounos (PLQ)
Blanchette (PLQ)	(Sherbrooke)	Montpetit (PLQ)	St-Denis (PLQ)
Bolduc (PLQ)	Fournier (PLQ)	Moreau (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
(Jean-Talon)	Gaudreault (PQ)	Morin (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Bolduc (PLQ)	(Jonquière)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
(Mégantic)	Giguère (PLQ)	Ouellet (PQ)	Therrien (PQ)
Boucher (PLQ)	Girard (PLQ)	Ouellette (PLQ)	Traversy (PQ)
Boulet (PLQ)	Habel (PLQ)	Ouimet (PLQ)	Turcotte (PQ)
Bourgeois (PLQ)	Hamad (PLQ)	(Fabre)	Vallée (PLQ)
Carrière (PLQ)	Hardy (PLQ)	Pagé (PQ)	Vien (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Heurtel (PLQ)	Paradis (PLQ)	Villeneuve (PQ)
Charlebois (PLQ)	Hivon (PQ)	(Brome-Missisquoi)	Weil (PLQ)
Chevarie (PLQ)	Huot (PLQ)	Péladeau (PQ)	
Cloutier (PQ)	Iracà (PLQ)	Plante (PLQ)	
Coiteux (PLQ)	Kelley (PLQ)	Poëti (PLQ)	
Couillard (PLQ)	Kotto (PQ)	Poirier (PQ)	
Cousineau (PQ)	Lamarre (PQ)	Polo (PLQ)	

CONTRE - 21

Bonnardel (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	Samson (CAQ)
Caire (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Roberge (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Charette (CAQ)	Legault (CAQ)	Roy (CAQ)	Soucy (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lemay (CAQ)	(Arthabaska)	Spénard (CAQ)
Deltell (CAQ)	Martel (CAQ)	Roy (CAQ)	Surprenant (CAQ)
Jolin-Barrette (CAQ)	Paradis (CAQ)	(Montarville)	
	(Lévis)		

Sur la motion de Mme Roy (Montarville) :

(Vote n° 71)

POUR - 21

Bonnardel (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	Samson (CAQ)
Caire (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Roberge (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Charette (CAQ)	Legault (CAQ)	Roy (CAQ)	Soucy (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lemay (CAQ)	(Arthabaska)	Spénard (CAQ)
Deltell (CAQ)	Martel (CAQ)	Roy (CAQ)	Surprenant (CAQ)
Jolin-Barrette (CAQ)	Paradis (CAQ)	(Montarville)	
	(Lévis)		

CONTRE - 91

Arcand (PLQ)	Cousineau (PQ)	Kelley (PLQ)	Péladeau (PQ)
Auger (PLQ)	D'Amour (PLQ)	Kotto (PQ)	Plante (PLQ)
Barrette (PLQ)	Daoust (PLQ)	Lamarre (PQ)	Poëti (PLQ)
Bédard (PQ)	David (PLQ)	LeBel (PQ)	Poirier (PQ)
Bergeron (PQ)	(Outremont)	Leclair (PQ)	Polo (PLQ)
Bernier (PLQ)	David (IND)	Léger (PQ)	Reid (PLQ)
Bérubé (PQ)	(Gouin)	Leitão (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Billette (PLQ)	de Santis (PLQ)	Lelièvre (PQ)	Rousselle (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Drainville (PQ)	Lessard (PLQ)	Roy (PQ)
Blais (PLQ)	Drolet (PLQ)	Lisée (PQ)	(Bonaventure)
(Charlesbourg)	Fortin (PLQ)	Maltais (PQ)	Simard (PLQ)
Blanchette (PLQ)	(Sherbrooke)	Marceau (PQ)	(Dubuc)
Bolduc (PLQ)	Fortin (PLQ)	Massé (IND)	Simard (PLQ)
(Jean-Talon)	(Pontiac)	Ménard (PLQ)	(Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
Bolduc (PLQ)	Fournier (PLQ)	Merlini (PLQ)	Sklavounos (PLQ)
(Mégantic)	Gaudreault (PQ)	Montpetit (PLQ)	St-Denis (PLQ)
Boucher (PLQ)	(Jonquière)	Moreau (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Boulet (PLQ)	Giguère (PLQ)	Morin (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Bourgeois (PLQ)	Girard (PLQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Carrière (PLQ)	Habel (PLQ)	Ouellet (PQ)	Therrien (PQ)
Charbonneau (PLQ)	Hamad (PLQ)	Ouellette (PLQ)	Traversy (PQ)
Charlebois (PLQ)	Hardy (PLQ)	Ouimet (PLQ)	Turcotte (PQ)
Chevarie (PLQ)	Heurtel (PLQ)	(Fabre)	Vallée (PLQ)
Cloutier (PQ)	Hivon (PQ)	Pagé (PQ)	Vien (PLQ)
Coiteux (PLQ)	Huot (PLQ)	Paradis (PLQ)	Villeneuve (PQ)
Couillard (PLQ)	Iracà (PLQ)	(Brome-Missisquoi)	Weil (PLQ)

Sur la motion de M. Drainville (Marie-Victorin), conjointement avec M. Deltell (Chauveau) et Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) :

(Vote n° 72)

POUR - 108

Arcand (PLQ)	Daoust (PLQ)	Lelièvre (PQ)	Rousselle (PLQ)
Auger (PLQ)	David (PLQ)	Lemay (CAQ)	Roy (CAQ)
Barrette (PLQ)	(Outremont)	Lessard (PLQ)	(Arthabaska)
Bédard (PQ)	de Santis (PLQ)	Lisée (PQ)	Roy (PQ)
Bergeron (PQ)	Drainville (PQ)	Maltais (PQ)	(Bonaventure)
Bernier (PLQ)	Drolet (PLQ)	Marceau (PQ)	Roy (CAQ)
Bérubé (PQ)	Fortin (PLQ)	Martel (CAQ)	(Montarville)
Billette (PLQ)	(Sherbrooke)	Massé (IND)	Samson (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Fortin (PLQ)	Ménard (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Blais (PLQ)	(Pontiac)	Merlini (PLQ)	Simard (PLQ)
(Charlesbourg)	Fournier (PLQ)	Montpetit (PLQ)	(Dubuc)
Blanchette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Moreau (PLQ)	Simard (PLQ)
Bolduc (PLQ)	(Jonquière)	Morin (PLQ)	(Charlevoix–Côte-de-Beaupré)
(Jean-Talon)	Giguère (PLQ)	Nichols (PLQ)	Sklavounos (PLQ)
Bolduc (PLQ)	Girard (PLQ)	Ouellet (PQ)	Spénard (CAQ)
(Mégantic)	Habel (PLQ)	Ouellette (PLQ)	St-Denis (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Hamad (PLQ)	Ouimet (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Boucher (PLQ)	Hardy (PLQ)	(Fabre)	Surprenant (CAQ)
Boulet (PLQ)	Heurtel (PLQ)	Pagé (PQ)	Tanguay (PLQ)
Bourgeois (PLQ)	Hivon (PQ)	Paradis (PLQ)	Thériault (PLQ)
Caire (CAQ)	Huot (PLQ)	(Brome-Missisquoi)	Therrien (PQ)
Carrière (PLQ)	Iracà (PLQ)	Paradis (CAQ)	Traversy (PQ)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	(Lévis)	Turcotte (PQ)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Péladeau (PQ)	Vallée (PLQ)
Charlebois (PLQ)	Kotto (PQ)	Picard (CAQ)	Vien (PLQ)
Chevarie (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Plante (PLQ)	Villeneuve (PQ)
Cloutier (PQ)	Lamarre (PQ)	Poëti (PLQ)	Weil (PLQ)
Coiteux (PLQ)	Lavallée (CAQ)	Poirier (PQ)	
Couillard (PLQ)	LeBel (PQ)	Polo (PLQ)	
Cousineau (PQ)	Leclair (PQ)	Reid (PLQ)	
D'Amour (PLQ)	Léger (PQ)	Roberge (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rotiroti (PLQ)	